



Télé-vie



Détente



Echanges



App / lien

13

STOP COVID : ARE YOU READY ?

Nouvelle étape pour l'application StopCovid, qui sera disponible en France dès le dernier week-end de mai si les parlementaires l'approuvent cette semaine. Elle a d'ores et déjà été testée grandeur nature par une soixantaine de militaires, et la CNIL a rendu un nouvel avis hier

Alors ? Privation de liberté ou nécessité de santé ?

Objectif annoncé :

« limiter la diffusion du virus en identifiant des chaînes de transmission et prévenir les personnes qui ont été en contact avec un malade testé positif, afin qu'elles se fassent tester elles-mêmes, et si besoin qu'elles soient prises en charge très tôt, ou bien qu'elles se confinent », **explique Cédric O**, secrétaire d'État chargé du Numérique 



L'avis de la CNIL du 25 mai :

Les principales recommandations de la CNIL, formulées dans son avis du 24 avril afin de compléter les garanties initialement prévues par le Gouvernement, ont été suivies. Elles concernent notamment la responsabilité du traitement confiée au ministère en charge de la politique sanitaire, l'absence de conséquence juridique négative attachée au choix de ne pas recourir à l'application, ou encore la mise en œuvre de certaines mesures techniques de sécurité.

La CNIL estime que l'application peut être légalement déployée dès lors qu'elle apparaît être un instrument complémentaire du dispositif d'enquêtes sanitaires manuelles et qu'elle permet des alertes plus rapides en cas de contact avec une personne contaminée, y compris pour des contacts inconnus.

Néanmoins, la CNIL estime que l'utilité réelle du dispositif devra être plus précisément étudiée après son lancement. La durée de mise en œuvre du dispositif devra être conditionnée aux résultats de cette évaluation régulière.

Les autres observations de la CNIL

Compte tenu de la sensibilité de l'application, la CNIL a formulé dans ce nouvel avis plusieurs recommandations complémentaires parmi lesquelles :

- **L'amélioration de l'information fournie aux utilisateurs**, en particulier s'agissant des conditions d'utilisation de l'application et des modalités d'effacement des données personnelles.
- La nécessité de **délivrer une information spécifique pour les mineurs et les parents des mineurs**.
- La confirmation dans le décret à venir d'un **droit d'opposition et d'un droit à l'effacement des données pseudonymisées enregistrées**.
- **Le libre accès à l'intégralité du code source** de l'application mobile et du serveur.



Télé-vie



Détente



Echanges



App / lien

2/3

Lancement d'un BUG BOUNTY

Conformément aux recommandations techniques de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), l'équipe projet StopCovid lance ce mercredi 27 mai un programme de Bug Bounty pour garantir la fiabilité de l'application, grâce à la mobilisation d'une communauté d'experts indépendants en cybersécurité.

Communication du gouvernement sur Apple & Google

Proposée après que la France ait débuté ses travaux, la solution Apple Google n'est pas jugée apporter, à date, des garanties suffisantes en matière de respect de la vie privée et de protection des données de santé. Le Gouvernement français a donc écarté cette solution pour plusieurs raisons :

- Les solutions proposées par Apple et Google reposent sur la transmission à tous les smartphones des pseudonymes des personnes diagnostiquées positives. Cela revient à dire qu'un diagnostic médical, même sous une forme encryptée, circule dans toutes les applications.
- Les risques de faille sont importants et des modèles d'attaques informatiques sont déjà disponibles sur le Web.
- Le Gouvernement considère que la protection de la santé des Français est une mission qui relève exclusivement de l'État et non d'acteurs privés internationaux.



Test auprès des militaires



Pendant trois jours, 60 militaires ont donc multiplié les tests en tout genre avec des téléphones plus ou moins récents de 17 marques : téléphone à l'oreille ou dans leur poche, immobiles pendant 15 minutes ou passant l'un près de l'autre, à plus d'un mètre, à moins d'un mètre, dans un métro, dans la rue, un bus ou un supermarché. StopCovid détecte, selon ces tests, près de 80% des personnes qui restent autour de vous dans un rayon d'un mètre et pendant plus de quinze minutes.





Télé-vie



Détente



Echanges



App / lien

3/3

Les fonctionnalités en détail

À propos

À propos

À propos

Bienvenue



Protégeons nos proches, protégeons-nous et protégeons les autres

Avec StopCovid, participez à la lutte contre l'épidémie en limitant les risques de transmission.

Je veux participer

Activé

StopCovid contribue à votre protection et à celle des autres



Je désactive StopCovid

Merci d'avoir activé StopCovid. Vous pouvez continuer à utiliser votre téléphone normalement, mais ne désactivez pas le Bluetooth !

Gérer mes données

Confidentialité

Me déclarer



Vous avez effectué un test COVID-19 et il est positif ?

Votre médecin ou laboratoire vous a remis un code : merci de le rentrer pour que les personnes que vous avez croisées soient alertées. Prenez soin de vous !

Scanner le QR code

Saisir le code fourni

Partager



Plus nous sommes nombreux à utiliser StopCovid et mieux nous sommes protégés

Nous avons besoin de vous : l'impact de cette application dans la lutte contre le COVID-19 dépend de vous ! Merci de la partager avec vos proches.

Je partage l'application

Une fois téléchargée et installée sur le smartphone, l'application affiche trois grandes rubriques

- protéger
- me déclarer
- partager

Ces rubriques sont accessibles manifestement une fois que l'utilisateur confirme une nouvelle fois au premier lancement de l'application qu'il veut bien participer au traçage des contacts.

Ce sera à la personne testée positive au coronavirus de rentrer elle-même le code remis par le médecin ou le laboratoire. Il pourra être entré manuellement ou scanné via un QRcode.

Pour que l'application soit efficace et permette l'isolement d'une personne qui ne se sait pas encore malade, il faut :

- Que les deux personnes aient un smartphone (77 % de la population française, 62 % pour les plus de 60 ans) ;
- Que les deux personnes aient connaissance de l'existence de l'application et souhaitent s'en servir ;
- Que les deux personnes aient téléchargé l'application ;
- Qu'elles se soient rencontrées en ayant l'app active (Cédric O affirme que l'app fonctionnerait bien sur iPhone, mais on ne sait toujours pas s'il faudra que le smartphone reste en permanence allumé et ouvert sur l'application) ;
- Qu'elles soient restées en contact « à moins d'un mètre » et « pendant plus de 15 minutes » ;
- Que la technologie Bluetooth fonctionne (elle serait efficace à 75-80 %) ;
- Que la personne malade ait pris rendez-vous pour faire un test PCR de recherche du virus, attendu 24h ou 48h pour les résultats, et que le test se révèle positif ;
- Que le test PCR n'ait pas été un faux négatif ;
- Qu'elle se déclare ensuite comme malade à son médecin ;
- Qu'elle ait l'autorisation de se déclarer malade dans l'app StopCovid via l'obtention d'un QR code ;

« *Sous réserve du vote au Parlement, l'application #StopCovid pourrait être disponible dans les magasins d'application d'Apple et Android dès ce week-end.* »

Cédric O - LE FIGARO

[A lire ici](#)

